*«  sur papier à en-tête de la firme »*

DECLARATION DU DEMANDEUR

Par la présente, je certifie que les obligations énoncées à l’article 101 du règlement (UE) 2019/6 du parlement européen et du conseil du 11 décembre 2018 relatif aux médicaments vétérinaires et abrogeant la directive 2001/82/CE sont remplies.

|  |  |
| --- | --- |
| Fait à | Nom et prénom du demandeur |
| Date | (personne ayant le pouvoir, selon les statuts de la firme publiés au Moniteur belge de signer la demande) |